

Organisation du gouvernement—Loi

Voici maintenant le paragraphe (3), celui qui m'intéresse le plus:

- (3) Le Conseil doit comprendre, parmi ses membres, des personnes
- a) des ministères, organismes et commissions du gouvernement du Canada ayant un intérêt spécialisé dans les sciences de la mer;
 - b) des universités et autres établissements d'enseignement;
 - c) de l'industrie de la pêche et des industries ayant un intérêt spécialisé dans les sciences de la mer; et
 - d) du public en général.

Monsieur l'Orateur, on pourrait prétendre que les représentants au Conseil du public en général, mentionnés à l'alinéa d), devraient compter des pêcheurs ou des membres de leurs organisations. A mon avis, ce conseil est bien trop important pour que l'absence dans sa loi constitutive de toute mention des pêcheurs ou de leurs organisations soit justifiable. Voyons les choses en face, monsieur l'Orateur: ce sont les pêcheurs qui seront touchés directement par les recommandations du Conseil. Celui-ci en fera dans le domaine des contingents, des réserves et ainsi de suite. Aussi, il me semble absolument essentiel que les pêcheurs, leurs syndicats et organisations aient une voix au sein du Conseil, et pas seulement l'industrie ou les compagnies.

● (1630)

Dans l'ensemble, monsieur l'Orateur, nous appuyons cette décision du gouvernement d'accorder aux pêches l'importance voulue en instituant un ministère distinct des Pêches et des Océans. L'avenir des pêches dans notre pays est très prometteur, particulièrement au large de la côte est, depuis l'instauration de la limite de 200 milles. Par le biais de ce ministère, le gouvernement fédéral va devoir faire preuve d'initiative dans l'intérêt de cette industrie dans deux principaux secteurs, celui de la gestion et celui des relations étrangères. En gérant et en contrôlant de façon efficace les réserves halieutiques, le contingentement des prises ainsi que l'émission des permis d'entrée dans nos pêcheries, le ministère pourra jouer un rôle déterminant dans l'avenir de cette industrie. Ses décisions auront de grandes répercussions sur la prospérité des collectivités du littoral dépendant des activités de pêche. Je sais d'ailleurs qu'il s'agit là d'une question que le ministre a déjà abordée par le passé, et je pense qu'il s'engage dans la bonne voie.

Il convient cependant de rappeler que le gouvernement a par le passé failli à ses responsabilités sur le plan des relations étrangères en ce qui concerne les pêches. Il a fallu de nombreuses années pour qu'il déploie les mêmes efforts que de petits pays comme l'Islande et la Norvège pour étendre notre zone maritime d'exclusivité économique. L'Islande est un très petit pays dont la population n'atteint probablement pas la moitié de celle de la ville d'Ottawa et elle dépend peut-être encore davantage de la pêche que la ville d'Ottawa ne dépend du gouvernement.

M. Hogan: Impossible.

M. Faour: Il a fallu de nombreuses années pour que le gouvernement consacre autant d'efforts que l'Islande pour étendre sa zone d'exclusivité économique en matière de ressources halieutiques, et maintenant que c'est chose faite, je m'en réjouis, mais je constate que cela intervient plusieurs années trop tard. A cause de son inaction sur les marchés étrangers, l'industrie canadienne de la pêche n'a pas pu décrocher la part qui lui revenait sur les marchés internationaux. Le problème est assez simple: nous exportons 85 p. 100 de nos prises aux États-Unis, mais les Américains ne consomment

[M. Faour.]

annuellement qu'environ neuf livres de poisson par personne. L'Europe et le Japon sont les gros consommateurs de poisson dans le monde, mais nous n'occupons qu'une très petite place sur leurs marchés. Une partie du problème découle des tarifs douaniers et du fait que nous ne réussissons guère ou pas du tout à pénétrer ces marchés à cause de dispositions douanières relatives au poisson de conserve. C'est maintenant que nous devrions nous efforcer de pénétrer ces nouveaux marchés.

A l'heure actuelle, nous avons un avantage au point de vue des exportations. Même si de temps à autre les députés déplorent la dévaluation du dollar, il est bien évident que cette dévaluation est avantageuse pour nos industries d'exportation. Vu que la dévaluation du dollar d'environ 15 p. 100 ces mois derniers équivaut à peu près au tarif imposé au poisson en conserve qui est exporté sur le marché commun européen, nous jouissons d'un certain avantage à l'heure actuelle. La dévaluation du dollar compense l'imposition du tarif et c'est donc le moment propice pour le Canada d'essayer activement d'obtenir des débouchés sur le marché européen parce que c'est seulement en obtenant ces débouchés pour notre poisson en conserve que nous pourrions fournir tous les avantages possibles à l'économie de la côte est et de la côte ouest. Pour aider au maximum l'économie de ces régions, il faut traiter le plus possible de poisson à l'échelle locale.

J'aimerais citer un passage du rapport de la People's Commission on Unemployment. Ce n'est pas la première fois que je le fais. A mon avis, c'est un très bon rapport. Il contient une excellente analyse surtout de l'économie de Terre-Neuve, mais dans le domaine de la pêche, ses commentaires peuvent s'appliquer à toute l'industrie canadienne. L'une des recommandations de la Commission, qui figure à la page 103 du rapport, dit ce qui suit:

Que l'on adopte une politique de traitement et d'empaquetage complet de notre poisson afin de fournir plus d'emplois à Terre-Neuve, quelles que soient les restrictions tarifaires.

Les restrictions tarifaires constituent le principal problème à l'heure actuelle, mais nous pouvons contourner cette difficulté en adoptant des politiques agressives de commercialisation, surtout maintenant que la dévaluation du dollar nous procure un certain avantage sur le marché international.

J'espère que le nouveau ministère se penchera sur l'avenir de l'industrie de la pêche et qu'il favorisera l'expansion future de cette industrie de façon à aider les habitants de la côte est, c'est-à-dire les pêcheurs, les fabricants et les travailleurs d'usine, de même que les pêcheurs des eaux intérieures et de la côte ouest. Notre parti appuie cette décision, qui reflète à son avis le fait que le gouvernement reconnaît l'importance de la pêche pour le Canada à l'heure actuelle.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat du bill C-35. Comme le ministre le sait très bien, sauf erreur, c'est dans la région de Marseille, en France, que l'on prépare un plat spécial appelé bouillabaisse. Le ministre pourra corriger ma prononciation, mais je pense qu'il s'agit d'un plat savoureux comprenant n'importe quelle sorte de poisson. On pourrait dire que le bill C-35 est une sorte de bouillabaisse où l'on retrouve bien des choses qui concernent le ministère des Pêches et de l'Environnement de même que bien d'autres dispositions.